



**Compte rendu du conseil Municipal du
14 avril 2008**

Convocation le 7 avril 2008

L'an deux mil huit, le quatorze avril, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à 18 heures, à la Mairie de Gadancourt.

Etaient présents :M. Noury, Mesdames de Meaux et Raffalli, Messieurs Brénac, Chavanne, Dieuset, Hubin, Rackelboom ,Ricci

Mme Raffalli est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour

1. Approbation du procès verbal de réunion du 21 mars 2008
2. Dons
3. Syndicats
4. Vote du Budget Primitif 2008
5. Etude travaux de la mare
6. Questions diverses

Approbation du procès-verbal de réunion du 21 mars 2008

Après lecture à l'assemblée du procès-verbal du conseil municipal du 21 Mars 2008 par M. le Maire, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Dons

Afin que ne se reproduise pas les surprises et mésaventures constatées dans la Mairie par la nouvelle équipe municipale (retrait de : pendule, rideaux des fenêtres et rideau de l'isoloir...), Monsieur le Maire précise que tous les dons seront inscrits à l'inventaire de la mairie et ne pourront en aucun cas être récupérés.

A ce jour, la commune enregistre les dons de :

- Madame de Meaux : un très grand miroir placé au dessus de la cheminée.
- Madame Raymonde Rackelboom a fait don de rideaux pour les fenêtres
- M. et Mme Noury une table bureau recouverte de cuir avec six chaises.

Syndicats

A la suite de modifications concernant les représentants des différents syndicats qui ne souhaitent que des élus des municipalités en place, Monsieur le Maire indique qu'il a dû modifier les représentants :

- du SIMVVO (Musique) Madame Céline Etienne par Madame Valérie Raffalli
- du SIBVAM (Bassins versants) Monsieur Charles-Antoine de MEAUX par Monsieur Michel NOURY ;

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité

Vote du Budget Primitif 2008

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de budget primitif de l'exercice 2008 qui se présente comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 70 767,34
Virement à la section d'Investissement : 77 397,61

TOTAL : 148 164,95

RECETTE: 64 344,00
Excédent antérieur reporté : 83 820,95

TOTAL : 148 164,95

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES : 97 300,00

RECETTES 19 902,39
Vt de la section Fonctionnement 77 397,61

TOTAL 97 300,00

Monsieur le Maire précise sur le poste 611 Contrats prestations services que cela correspond à l'engagement signé par la municipalité précédente avec l'Entreprise Eugère pour l'entretien des espaces verts et du village plus généralement avec la particularité qu'est comptabilisée dans le devis le nettoyage du village après la brocante du 1^{er} juin prochain organisée par l'Association Gadancourt Loisirs.

Monsieur Brenac demande des informations sur le poste 6226 Honoraires, [Monsieur le Maire répond qu'il budgétise la somme de 3 000,00 euros suite au procès en cours.](#)

Monsieur le Maire met en exergue le mauvais état financier de deux syndicats : le SITEV

(transports) et le SIMVVO (musique) et annonce le doublement de la cotisation pour le premier et voire le triplement pour le second.

Dans le cadre des frais de télécommunication (poste 6262), Monsieur Chavanne émet l'hypothèse de prendre un contrat auprès d'un fournisseur d'accès haut débit comprenant Internet et téléphonie illimité. Les membres du Conseil font part de leurs propres difficultés concernant la qualité de réception de l'adsl.

Monsieur Chavanne s'interroge sur le compte 2188 Autres immo corporelles, budgété à hauteur de 5 000 €. Monsieur le Maire fait part des achats envisagés, notamment un four micro-onde afin que la secrétaire de maire, puisse déjeuner chaud les lundis, d'un réfrigérateur, d'une pendule et d'un défibrillateur.

Rebondissant sur la proposition d'achat d'un défibrillateur, Monsieur Dieuset informe qu'une formation sur le fonctionnement de cet appareil peut être dispensée par les pompiers de Vigny. L'ensemble du Conseil est chargé de proposer l'emplacement qui lui sera réservé afin que tout à chacun puisse y accéder dans les plus brefs délais.

Monsieur le Maire propose une baisse des impôts de **3,47 %**, sur les quatre taxes communales, et ce en cohérence avec les promesses faites lors de la campagne électorale.

Le taux d'imposition de la	Taxe d'habitation passe de	3,73 %	à 3,60 %,
	Taxe foncière bâti	3,63 %	à 3,50 %
	Taxe foncière non bâti	15,85 %	à 15,30 %
	Taxe professionnelle	10,06 %	à 9,79 %.

Le Conseil Municipal, après délibération, adopte le budget à l'unanimité

Etude travaux de la mare

Monsieur le Maire présente deux devis concernant le curage de la mare avec mise en place d'un puisard afin que l'eau ne puisse y stagner.

Le premier devis émanant 'ATC TP' pour 8 252,40 € et le second Entreprise UBEDATP pour 5 890,30 € et précise qu'il est en attente d'un troisième devis avec une autre approche du traitement d'écoulement des eaux, par la méthode dite « du hérisson ».

Monsieur le Maire ne manquera pas de tenir informé le Conseil de l'évolution de ce dossier.

Questions diverses

- Monsieur le Maire suggère qu'une indemnisation soit versée à la secrétaire de Mairie au titre de ses frais de déplacements, lorsque cette dernière utilise son véhicule personnel pour se rendre auprès d'administrations pour le compte de la Mairie et informe le Conseil Municipal que cette indemnité peut être de 2 manières, soit :
 - o Une indemnité d'exercice des missions : prime fixe de 95,28 € mensuels,
 - o Une indemnité d'administration et de technicité de 9,14 €, avec un coefficient multiplicateur étant compris entre 1 et 8

Le Conseil décide à l'unanimité d'octroyer une indemnité d'administration et de technicité avec un coefficient multiplicateur de 2, soit $9,14 \text{ €} \times 2 = 18,28 \text{ €}$ bruts mensuels à partir du 1^{er} avril 2008.

- Dans le cadre des délégations de signatures votées lors du conseil municipal du 21 mars dernier et adressées à la Sous Préfecture, un courrier de Monsieur le Sous Préfet est revenu à ce sujet en demandant d'y ajouter une délibération du droit urbain.
Article 16: Exercice du droit de préemption urbain: cet article est sans objet.
Alinéa 21 de l'Article L 214-1 du Code d'Urbanisme,: cet alinéa est sans objet.

Le Conseil Municipal adopte ces deux décisions à l'unanimité.

- **JEUX INTERVILLAGES**
Monsieur le Maire tient à clarifier la situation concernant l'organisation des jeux intervillages qui se dérouleront le 24 mai 2008 à Théméricourt, à la suite de différents mails reçus à la Mairie.
Les jeux sont organisés par les Mairies et sous leurs responsabilités, et si jusqu'à ce jour les jeux semblaient être organisés par l'Association Gadancourt Loisirs c'était par simple confusion des genres puisque le Maire était aussi le Président de cette association.
- Monsieur Rackelboom souligne les ornières creusées par les véhicules qui détournent les ralentisseurs notamment à la sortie du village, en direction d'Avernes et s'interroge sur les dispositions à prendre afin d'éviter ces désordres.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au dimanche 27 avril 2008.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

Les Conseillers Municipaux

Le Maire